

L'assimilation et le modèle républicain français

Note de lecture de l'ouvrage de Raphaël Doan, *Le rêve de l'assimilation* (Passés composés, 2021), par Joachim Imad, directeur de la Fondation Res Publica

Dans un ouvrage extrêmement documenté, le magistrat et essayiste Raphaël Doan réhabilite le concept d'assimilation en le mettant en perspective historique. Si l'assimilation n'est pas une spécificité française, il montre que celle-ci est au cœur de notre modèle national.

« Je comprends très bien que vous soyez contre l'assimilation. On ne peut attendre de vous que vous vous assimiliez. L'assimilation est un crime contre l'humanité. » C'est par ces mots que Recep Tayyip Erdogan, alors Premier ministre de la Turquie, s'adressait à la diaspora turque en Europe en 2008. Bien qu'elles soient rarement aussi vives, les attaques contre l'assimilation n'ont cessé de se multiplier au cours des dernières décennies. Là où cette notion est souvent galvaudée et instrumentalisée, l'essai de Raphaël Doan a le mérite d'en proposer une définition précise. Il définit celle-ci comme « le processus social qui conduit à l'homogénéisation (linguistique, culturelle, politique) plus ou moins poussée des membres du groupe. » L'assimilation ambitionne de transformer des étrangers en semblables, ce qui passe par des préconisations dans le discours public et/ou par une législation adaptée qui touche la vie quotidienne et les mœurs des individus à assimiler.

Ce travail de définition conduit Raphaël Doan à distinguer l'assimilation de l'intégration, de l'acculturation et du multiculturalisme. L'auteur montre ainsi que l'assimilation repose sur l'idée d'une culture majoritaire et de principes non négociables à préserver. Elle renforce en effet la contrainte qu'exerce le groupe majoritaire sur les minorités appartenant au corps social. À l'inverse, le multiculturalisme part du principe qu'une société peut se passer de culture dominante, que les différences culturelles entre les différents groupes sont par essence un enrichissement et que la tolérance s'impose en toute circonstance : « On tolère, mais on n'approuve pas forcément, on laisse vivre sans chercher à se mélanger, on se côtoie sans vouloir se ressembler. » Doan juge ce dernier modèle pernicieux dans la mesure où, loin de se contenter de laisser chaque individu faire ce qu'il veut, « il renforce la contrainte exercée par les groupes minoritaires sur leurs membres ». L'engrenage de l'essentialisation qui caractérise notre époque (chacun étant désormais sommé de s'exprimer non pas en tant que citoyen mais en tant qu'individu caractérisé par un certain nombre de particularismes : origines, religion, sexe, orientation sexuelle, etc.) démontre bien l'actualité de cette dérive.

Loin de se résumer à un simple commentaire des débats actuels autour de l'idée d'assimilation, l'ouvrage vise au contraire à resituer celle-ci dans la longue durée de l'histoire. Fort d'une culture classique solide, l'auteur explique ainsi que l'assimilation naît dans la Grèce hellénistique. Cette entrée en matière peut surprendre lorsque l'on sait que les Grecs étaient, jusqu'à l'époque classique, farouchement hostiles à la logique d'assimilation. Celle-ci implique en effet de reconnaître l'autre comme un potentiel semblable, ce qui n'était pas acceptable dans une civilisation fermée et parcellisée dans laquelle les patriotismes locaux (au sein de cités de petites tailles) s'avéraient extrêmement forts, tout comme la peur de l'envahisseur étranger. La conquête de la Méditerranée et de l'Orient par Alexandre le Grand change néanmoins la donne. Celui-ci promeut le métissage entre les populations de son immense empire et concilie respect des traditions autochtones et éducation à dominance hellénique. Il recrute par ailleurs des indigènes dans sa propre armée, voire même dans son état-major, comme le souligne l'auteur en faisant référence au régiment de trente mille jeunes soldats Iraniens appelé « les Héritiers » (*epigonoï*) qui combattait pour Alexandre. Après la mort précoce d'Alexandre, ses héritiers, notamment les rois séleucides et lagides, conservent cette ambition universelle et poursuivent son travail d'hellénisation.

C'est cependant avec les Romains que l'assimilation va devenir une évidence, en témoigne par exemple le célèbre proverbe trouvant sa source dans la bouche d'Ambroise de Milan : « À Rome, fais comme les Romains. » Défenseurs fervents de l'universalisme, les Romains mettent en place une politique d'assimilation active en recourant essentiellement à quatre outils qui diffusent la romanité au sein de l'Empire : la ville, l'armée, la langue et le culte. En dépit des succès de cette politique, la machine à assimiler se grippe à la faveur des défis démographiques provoqués par l'arrivée massive de barbares. La citoyenneté leur est accordée sans contrepartie, ce qui vide la romanité de toute substance : « Au moment où tout le monde devenait romain sur le papier, plus personne ne cherchait à le devenir en pratique. » Selon l'auteur, cette mort de l'assimilation condamne Rome à la disparition.

Loin de se limiter à l'étude des mondes antiques, Raphaël Doan s'attarde sur d'autres expériences assimilatrices. Citons par exemple les conquêtes arabes, l'islam des premiers siècles, les États-Unis avant les années 1960-1970 ou encore le Japon sur la période allant de l'ère Meiji à la fin de la Seconde Guerre mondiale. La partie la plus riche de l'ouvrage concerne néanmoins la France (chapitres IV et V). L'auteur montre en effet que l'assimilation est au cœur de l'histoire et du modèle français, et ce dès l'Ancien régime. Si l'on préfère parler de « francisation » à cette époque, la monarchie française poursuit pendant plusieurs siècles un effort unificateur. Le règne de Louis XIV s'avère à ce titre décisif tant l'ambition d'assimiler domine alors, notamment vis-à-vis des provinces nouvelles annexées : le Roussillon, la Franche-Comté, la Flandre et l'Alsace. La langue française, la religion catholique, l'éducation des élites et l'unification juridique engagée contre les coutumes et les féodalités sont au cœur de ce travail d'homogénéisation. Parallèlement à cette assimilation primitive conduite dans la France métropolitaine, des explorateurs tentent de créer des « nouvelles France » dans les territoires ultramarins, à l'instar de la colonie « France antarctique » qui occupe de 1555 à 1560 la baie de Rio de Janeiro. Les efforts assimilationnistes s'intensifient ensuite, notamment avec les populations amérindiennes de Nouvelle-France à partir du XVII^e siècle. Les administrateurs

de la Nouvelle-France, obéissant aux injonctions de Colbert, entendent ainsi faire des Amérindiens de nouveaux Français. La politique de francisation du Canada et l'universalisme échouent néanmoins et sont vite abandonnés. Il en va de même aux Antilles, à Saint-Domingue par exemple, où des règlements anti-assimilateurs voient finalement le jour sous la pression des esclavagistes.

Ces différents échecs ne remettent nullement en cause l'idéal assimilateur. La pensée des Lumières et des révolutionnaires du XVIII^e siècle lui confère même une vigueur nouvelle. Partant du principe qu'une communauté politique doit être unie à tout prix et porteurs d'une vision politique (et non ethnique) de la nation, ceux-ci regardent tout étranger comme un Français potentiel. Héritier des idéaux de la Révolution française, Napoléon entreprend un important travail de francisation des mœurs dans l'Empire, son administration allant même jusqu'à faire « cesser l'usage de jouer aux cartes ou de souper dans les loges de l'opéra de Turin ». En interne, Napoléon contribue plus qu'en aucun autre pays à l'assimilation des Juifs, en ressuscitant le Grand Sanhédrin. Le rétablissement de l'esclavage aux Antilles, qui tient à des raisons stratégiques comme le rappelle Doan, ne doit pas être analysé comme une manifestation d'hostilité à l'égard de l'assimilation des peuples ultramarins. Rappelons d'ailleurs que la Convention l'avait au préalable aboli et que la société des Amis des Noirs avait demandé, dès 1791, que tous les « citoyens libres de couleur » puissent jouir d'une citoyenneté pleine et entière, signe de l'universalisme alors ambiant.

C'est néanmoins avec la III^e République que l'assimilation française connaît son heure de gloire, celle-ci faisant du service militaire, du droit et de l'école obligatoire des vecteurs d'intégration essentiels à la nation française, indépendamment des origines de chacun. Par exemple, les maîtres d'école se mettent à réprimander avec véhémence l'usage du patois et remplacent les proverbes locaux par des proverbes nationaux. Cela contribue à faire apprendre le français à une population dont la moitié ne parlait pas la langue nationale jusqu'à la fin du XIX^e siècle. Les jeunes Français comme leurs camarades immigrés grandissent ainsi dans un même brassage de la culture nationale. Au sortir de la Première Guerre mondiale, dans un contexte de hausse des flux migratoires et d'assouplissement des naturalisations (pour des raisons économiques et démographiques), la logique assimilationniste se trouve confortée. Comme l'écrit Raphaël Doan, « la législation de l'entre-deux-guerres constitue donc l'effort le plus conscient, le plus fourni, le plus méticuleux qui ait jamais été produit pour pousser des étrangers à l'assimilation ». Pour la première fois dans l'histoire du droit métropolitain, une trace explicite de la notion d'« assimilation » apparaît, à la faveur de la circulaire d'application de la grande loi sur la nationalité du 10 août 1927. Les formulaires de demande de naturalisation deviennent extrêmement précis et les autorités s'emploient alors à vérifier que le requérant a rompu les liens avec son pays d'origine et fréquente majoritairement des Français. Dans l'Empire, on observe des évolutions similaires. Dans les années 1930 en Indochine, les autorités françaises vont même jusqu'à se demander au candidat à la naturalisation s'il « fréquente les salles de cinéma ou autres salles de spectacle à la française », s'il manifeste « une politesse française » ou encore s'il « s'habille à la française ».

En dépit de la parenthèse antiassimilatrice que constitue le régime de Vichy (dénaturalisation des indigènes, racisme d'État, lois antijuives du 22 juillet 1940, abrogation du décret Crémieux, etc.), il faut attendre les années 1970-1980 pour que le modèle d'assimilation à la française soit profondément remis en cause. Plusieurs facteurs expliquent ce changement de paradigme selon l'auteur : le ralentissement de l'économie qui pousse l'État à freiner l'assimilation d'immigrés perçus comme temporaires, l'évolution des mentalités (influence des théoriciens de la déconstruction, triomphe de la conception habermassienne qui réduit l'assimilation à la maîtrise de langue, essor de l'individualisme, etc.) dans la population et dans l'administration, la disparition de l'empire coloniale et enfin le changement d'origine des populations immigrées. La différence culturelle avec l'immigration à dominante nord-africaine, par opposition à l'immigration intra-européenne plus ancienne, étant jugée trop grande pour assimiler ces nouveaux venus. À ces facteurs évoqués par l'auteur, il faudrait d'ailleurs ajouter l'essor drastique des flux migratoires provoqués par le passage d'une immigration de travail à une immigration de peuplement et par les bouleversements géopolitiques et démographiques survenus au cours des dernières années. À titre d'exemple, 276 000 titres de séjour ont été distribués en 2019 contre 205 000 en 2013, soit un essor de 35 %, ce qui complique naturellement l'assimilation dans un contexte de stagnation économique et sociale.

Cet abandon de l'assimilation se traduit concrètement par un assouplissement des conditions de naturalisation que ne manque pas de relever l'historien en faisant référence à de nombreux textes juridiques (la circulaire du 12 mai 2000, celle du 1^{er} janvier 2007 sur le droit au séjour, etc.) : « (L'assimilation) porte désormais sur le respect de principes généraux de la société française, comme l'égalité entre les sexes, et non plus sur la francité du moindre détail de la vie du candidat. » Doan relève que les refus de naturalisation motivés par un « défaut d'assimilation » sont désormais extrêmement rares (treize en 2019 contre cent douze mille naturalisations cette même année) et tiennent à des pratiques choquantes et contraires à la loi : polygamie, violences conjugales ou encore port du voile intégral. Progressivement, l'assimilation a donc été réduite à sa seule dimension économique et juridique, comme s'il s'agissait d'une simple « intégration ». Cette dernière remarque est fondamentale tant ce renoncement à l'assimilation s'est accompagné d'une évolution de la sémantique. À droite comme à gauche, le terme « assimilation » s'avère en effet de plus en plus délaissé au profit de termes beaucoup moins ambitieux. En 1991, un ministère des Affaires sociales et de l'Intégration est par exemple créé. De même en 2014, le conseiller d'État Thierry Tuot préconise, dans son rapport « La grande nation : pour une société inclusive », de remplacer le concept d'intégration par celui d'inclusion. Le président de la République Emmanuel Macron a même récemment fait part de son hostilité à l'endroit de l'assimilation, lui préférant l'idée plus libérale d'intégration : « Dans notre code civil figure encore cette notion très problématique d'assimilation. Elle ne correspond plus à ce que nous voulons faire. »¹

Si certaines pratiques et lois renvoyant implicitement à l'assimilation perdurent (la loi de 2004 sur le voile à l'école, les arrêtés « antiburkinis » ou encore la loi de 2010 interdisant la dissimulation du visage dans l'espace public), ceux-ci ne sont plus assumés comme tels. Ce

¹ « Macron, l'entretien confession », *L'Express*, le 22 décembre 2020.

déni, voire ce rejet, de l'assimilation par les autorités, contraste pourtant plus que jamais avec la demande majoritaire de la population française. Un sondage de 2011 cité par Doan montrait par exemple que 80 % des Français souhaitait que les immigrés « s'adaptent et se fondent dans la société » plutôt que de maintenir « leurs traditions particulières ».

À rebours de cette évolution d'autant plus regrettable qu'elle n'a jamais été approuvée démocratiquement, Raphaël Doan invite à refaire de l'assimilation une réalité assumée. Cette démarche favoriserait selon lui le sursaut républicain dont notre pays a plus que jamais besoin et nous permettrait de renouer avec notre ADN historique : universalisme, propension à l'abstraction, cartésianisme. Rappeler cela est fondamental car l'assimilation exige une certaine abstraction des origines et de l'apparence de celui que l'on accueille. Elle présuppose que n'importe quel étranger, en ce qu'il partage une même nature humaine, peut devenir français par l'esprit et les mœurs. Cela montre bien, en dépit des procès injustes menés à son encontre, que l'assimilation est par essence humaniste, anti-raciste et anti-essentialiste. À l'inverse, les tenants du racialisme ont toujours combattu l'assimilation, comme l'explique Raphaël Doan : « Dans les États ou les sociétés racistes, l'assimilation n'existe pas, et tout est même fait pour l'empêcher : que l'on pense au sort des Noirs américains pendant la ségrégation, ou aux habitants des Antilles françaises sous la coupe des planteurs, qui les empêchaient d'adopter des noms ou des vêtements occidentaux. » De nombreuses anecdotes historiques rapportées par l'auteur témoignent des différences de mentalités entre les défenseurs de ces modèles opposés. Citons par exemple les violences négrophobes commises par les troupes américaines présentes dans l'Ouest de la France au lendemain de la Première Guerre mondiale (le député de la Guadeloupe Achille René-Boisneuf dut intervenir pour dénoncer les « Yankees » se croyant « autorisés à traiter les gens de couleur en France comme au Far-West).

À l'heure de la multiplication des « fractures françaises », de l'ethnisation des débats et de l'aggravation de l'insécurité culturelle, l'assimilation pourrait se révéler plus moderne que jamais. Elle est en effet le seul modèle permettant à des individus d'origines différentes de coexister en échappant aux tensions et aux violences qui adviennent inévitablement en présence de cultures trop dissemblables. Comme le montrait déjà Machiavel en son temps, l'assimilation est, par l'unité culturelle et politique qu'elle favorise, un rempart contre les troubles et les potentiels risques de guerre civile. Alors que les exemples d'assimilations brillamment réussies étaient extrêmement nombreux, de Romain Gary à Joséphine Baker en passant par Marie Curie, Léopold Sédar Senghor ou Eugène Ionesco, le philosophe Emmanuel Levinas écrivait : « La France est une nation à laquelle on peut s'attacher par l'esprit et par le cœur aussi fortement que par les racines. » Faire France impliquerait plus que jamais de méditer ces mots, de renouer avec cet esprit mêlant générosité républicaine et exigence dans l'accueil. Nul doute que cet ouvrage d'histoire extrêmement fourni permettra de tirer les enseignements pour nous montrer la voie à suivre.